



Département des Pyrénées-Orientales

Arrondissement de Prades

Décision du Maire prise par délégation du Conseil Municipal

n° 20240930053 – Demande de soutien auprès de l'Agence Nationale du Sport en faveur du remplacement des projecteurs du stade municipal par des projecteurs LED.

Monsieur le Maire,

Vu la Délibération n° 20210701063 en date du 1^{er} juillet 2021 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire et notamment le point 26° : de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal soit dans le cas où la décision ou la motivation peuvent trouver leur fondement dans une délibération antérieure du Conseil Municipal relative à la politique locale ou au projet et opération d'équipement et d'aménagement en cause, l'attribution de subventions ;

Considérant que le stade municipal est équipé d'un ancien éclairage de la zone de jeux qui s'avère être vétuste, peu fiable, très énergivore et non adapté à la pratique sportive actuelle ;

Considérant qu'au regard des nombreuses avancées technologiques en matière d'éclairage des zones de jeux pour les terrains de grands jeux, il est essentiel de remplacer les projecteurs actuels et permettre de réaliser des économies d'énergie par la fourniture d'un système à LED ;

Considérant que le devis établi par la Société Citelum, d'un montant H.T. de 58.116,30 € prévoit le remplacement de 16 projecteurs au stade municipal Paul Coueffec comprenant l'option d'un système de pilotage ;

Considérant que grâce au soutien de l'Agence Nationale du Sport, il est possible pour la Commune de s'inscrire dans le programme « Rugby – Héritage 2023 » dont tout particulièrement pour le remplacement d'éclairage existant par un système LED ;

Décide par délégation du Conseil Municipal, de

Approuver l'opération et le plan de financement de celle-ci en faveur du remplacement des projecteurs du stade municipal Paul Coueffec à Vinça, par des projecteurs bénéficiant d'un système LED ;

Solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport au titre de l'exercice 2024 au taux de 50 % de la dépense éligible, dans le cadre du programme « Rugby – Héritage 2023 » ;

Signer ladite demande de subvention en faveur du remplacement des projecteurs du stade municipal par des projecteurs à LED.

Fait à Vinça, le lundi 30 septembre 2024.



Bruno GUÉRIN,

Maire de Vinça.

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 066-216602300-20240930-20240930053-DE

